

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 14 – 18 juillet 2008

Interprétation et application de la Convention

Examen des résolutions et décisions

EXAMEN DES RESOLUTIONS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la décision 14.19, à l'adresse du Comité permanent:

Le Comité permanent devrait examiner les suggestions faites par le Secrétariat pour corriger les erreurs autres que de fond et les fautes rédactionnelles mineures dans les résolutions actuelles et décider si elles devraient être renvoyées à la Conférence des Parties. Lorsque le Comité approuve les suggestions et estime qu'elles ne doivent pas être renvoyées à la Conférence, il peut charger le Secrétariat de publier à nouveau les résolutions avec les corrections nécessaires.

3. Le Secrétariat a commencé à examiner toutes les résolutions dans les trois langues de travail de la Convention mais il n'aura pas le temps de terminer ce travail avant la 57^e session du Comité permanent.
4. En conséquence, le Secrétariat recommande:
 - a) que le Comité permanent établisse un groupe de travail intersessions auquel le Secrétariat devrait envoyer ses suggestions dans le courant de 2008; et
 - b) que le groupe de travail examine les suggestions du Secrétariat et présente ses conclusions et ses recommandations à la 58^e session du Comité.